



## **ASSOCIATION CASA DE COPII**

AIDE AUX ORPHELINS ROUMAINS

ASSOCIATION LOI DE 1901

N° ENREGISTREMENT 3/27354. JO N° 44 DU 1/11/97

30, GRAND RUE - 31450 BAZIEGE - FRANCE

TEL : 05 61 81 80 38

FAX : 05 61 81 81 12

# **Règlement interne à l'usage des volontaires de l'Association CASA DE COPII.**

## **Les « volontaires » :**

- Le volontaire qui veut partir en Roumanie dans le cadre de l'Association CASA DE COPII doit obligatoirement adhérer à l'association et accepter les termes du présent règlement.

## **Règles déontologiques :**

- Le volontaire se dévoue pour le bien de l'enfant.
- L'enfant est respecté dans l'intégrité de sa personne (physique, psychologique et spirituelle).
- Le volontaire respecte les us et coutumes de Roumanie.
- Le volontaire respecte l'image de CASA DE COPII et défend les intérêts de l'association.

## **Conduite à tenir dans l'exercice de la mission :**

- Le volontaire a conscience qu'il représente l'association durant toute la durée de son séjour en Roumanie, où qu'il soit. En conséquence, il veille à ce que sa conduite ne heurte pas la sensibilité de la personne roumaine. Pour cela, il se conformera à l'avis et aux recommandations du représentant légal de CASA DE COPII, Francine Durieux.
- Les activités menées dans le cadre de la mission le sont sous le contrôle et l'autorité de Francine Durieux.
- La vie privée ne doit pas entraver le bon déroulement de la mission ni entacher l'image de CASA DE COPII .
- Les comportements au sein de la maison d'accueil doivent obéir aux règles élémentaires de moralité et de bonne conduite.
- L'usage de drogues est strictement interdit.

## **Vie en communauté :**

- Le volontaire est généralement accueilli par Francine Durieux chez elle à Baia de Cris moyennant une participation aux frais fixée avant chaque mission pour subvenir aux besoins de la communauté (repas, produits d'entretien, ...).
- Les tâches ménagères sont partagées entre tous les volontaires selon un mode à définir au début du séjour : courses, préparation des repas, vaisselle, lessive, ménage, ...
- Chaque matin, les chambres sont rangées par leurs occupants (lit, effets personnels, ...).
- Il est interdit de fumer dans les maisons d'enfants, ainsi que chez Francine Durieux.

## **Frais à la charge du volontaire :**

- assurance personnelle, médicale et rapatriement sont obligatoires,
- voyage en Roumanie et déplacements sur place (dans le cas de voyage en groupe par des moyens propres, les frais sont partagés),
- l'alimentation.

## **Collecte de fonds :**

- Une collecte de fonds au nom de l'association ne peut se faire sans accord préalable du bureau de l'association. Les fonds ainsi collectés sont reversés intégralement à CASA DE COPII qui délivre à la demande un reçu.

## **Démarches administratives :**

- Le volontaire s'assure de la validité de sa pièce d'identité, et fait les démarches pour l'obtention d'un permis de conduire international s'il doit conduire.

## **Compte-rendu de mission :**

- A leur retour en France, les volontaires rédigent un article qui rend compte de leur mission. Cet article peut être publié dans les organes de communication de CASA DE COPII (La Gazette, quotidiens régionaux, ...). Si possible, ils présentent également leur action (diaporama, vidéo, photos, ...) aux membres de l'association qui seront invités à se réunir à cette occasion.

Le .../...../.....

Lu et accepté  
Volontaire Nom Prénom  
Signature

Le représentant légal  
Francine Durieux  
Signature